



Licencié suite à un rachat

Par **Serno23**, le **16/06/2010** à **22:39**

Bonjour,

J'ai été licencié suite au rachat de ma société...

A ce jour la personne qui a racheté ma société (avec qui je suis resté en contact) mais qui ne m'a pas mis dans le plan des personnes reprises ne propose de m'embaucher.

Ma question est :

Est ce que j'ai le droit d'aller travail dans la société qui a racheté alors que je n'étais pas le plan.

D'apres moi , ayant été libéré de ma clause de non concurrence, je devrais pouvoir travaillé partout...

Cependant comme c'est les AGS qui vont me payer mes indemnités et mon solde, je ne voudrais pas que cela bloque le reglement.

Merci pour votre aide.